



## Fédération Française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race

*Siège social* : 07 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS

*Secrétariat général* : 67 rue d'Hirson 59 186 ANOR

### Procès verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2018

Présents : Séverine BARBOSA (*trésorière adjointe*), Samuel BOUCHER (*président*), Eddy MAYEUR (*vice-président/secrétaire*).

Excusés: Patrick CHAUVELOT (*vice-président*), Chantal LECOCQ (*trésorière*), Nicolas LEROUX (*administrateur*), Patrice MORGALLET (*administrateur*), Carolle SAYAGH (*secrétaire adjointe*),

Le président ouvre la séance à 18:45. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration présents, excuse les absents et annonce l'ordre du jour.

#### 1- Point sur les clubs de race

Suite à l'adoption par notre Fédération d'un fonctionnement semblable à celui des autres corps techniques (lapins, volailles et pigeons), il est fait énumération des clubs de race existants et qui sont membres de la F.A.E.C., à savoir :

- **Cavia Club France – poils longs** : agrémenté par la F.A.E.C., ce club patronne toutes les variétés de cobayes de la catégorie « Poils longs » : shelty, shelty couronné, texel, texel couronné, péruvien, alpaga et lunkarya.
- **Cavia Club Nus de France**, agrémenté par la F.A.E.C., ce club est porteur de la demande d'homologation du Skinny.

Il est fait rappel des suggestions émises lors de l'assemblée générale du 24 janvier dernier concernant la création de ces clubs, qui sont d'une utilité capitale pour l'espèce :

« A l'image du Cavia Club France-poils longs, nous pourrions imaginer des Clubs dans les classes suivantes :

- UPL
- Agoutis et Feux
- Cobayes à dessins
- Couronnés et poils durs
- Poils satinés

*Le responsable, ainsi que le conseil d'administration se tiennent à disposition des éleveurs pour les aider dans leurs démarches et leurs réflexions. »*

Le Président nous informe que l'ANEC étudie actuellement la possibilité de modifier ses statuts pour devenir club de race et ce au minimum pour les variétés à extrémités colorées et les variétés à dessins. Il invite les éleveurs intéressés à se rapprocher de lui.

Un club du rex demande à naître mais le groupe intéressé n'a pas assez de membres pour créer un bureau. Les bonnes volontés sont priées de se manifester auprès de la F.A.E.C. qui les mettra en relation.

Patrick CHAUVELOT intéressé par la création d'un club du Lunkarya a été invité à se rapprocher du Cavia Club poils longs qui chapeauté déjà cette race.

## **2- Préparation de l'AG et pérennité de la F.A.E.C. dans le nouveau mode de rémunération expérimental des Fédérations de la S.C.A.F.-Confédération**

Face au peu d'associations membres, conséquence de l'expérimentation du nouveau mode de financement de l'aviculture française, le conseil d'administration est amené à s'interroger sur les personnes à inviter à la prochaine assemblée générale.

Limiter notre assemblée aux deux seules associations membres semble assez restrictif, c'est pourquoi il est décidé de convier et d'accueillir à cette réunion tous les éleveurs qui souhaiteraient participer. La date de l'assemblée, qui se fera très probablement par téléphone, reste à définir.

## **3- Remplacement de Chantal LECOQ**

Pour des raisons personnelles, Chantal nous a récemment fait part de ses difficultés à consacrer du temps aux missions qui lui sont confiées. Après échange avec le Président, elle accepte de conserver son poste de trésorière mais souhaite qu'un autre membre du C.A puisse s'occuper de la distribution des pastilles.

Séverine manifeste son envie de prendre le relais. Le stock lui est remis ce jour. Une mise à jour du site internet et du bon de commande seront faites.

Le président nous informe que les pastilles 2019 seront orange à écriture noire. Il est rappelé qu'une preuve de cession doit être fournie aux associations qui les reçoivent et qu'une notice d'explication sur le pastillage doit être envoyée aux éleveurs concernés.

## **4- Questions diverses**

### **a) Devenir de notre fédération**

Lors de sa réunion du 07/12/2017, le CA avait manifesté auprès de Gaston HARTER son souhait de rencontrer les dirigeants de la S.C.A.F.-Confédération pour évoquer ensemble les problématiques liées au nouveau financement de l'aviculture française, et notamment son impact sur notre fédération.

Le 24 février dernier le Président nous a reçus à PARIS, en présence de la F.F.C. Il nous a assuré de son soutien et nous a promis de faire le nécessaire afin que l'on trouve ensemble des solutions permettant à toutes les filiales de la S.C.A.F. de pouvoir fonctionner correctement.

Le fait que seules deux associations puissent adhérer à la F.A.E.C. réduit le budget annuel lié aux cotisations à 70 €. Il va de soi que ça ne suffit pas pour faire vivre une fédération nationale (pour exemple la cotisation à l'Entente européenne est de 110 € et va augmenter très significativement cette année). Devant cet état de fait, la S.C.A.F.-Confédération devait verser à la FAEC une somme lui permettant de fonctionner. A ce jour rien n'a été versé. Il en va de même pour les autres fédérations. Il est donc décidé par le CA de faire un courrier au Président de la S.C.A.F. lui intimant l'obligation de respecter les engagements de sa Société au risque de voir la F.A.E.C. ne plus adhérer à la S.C.A.F. et obtenir seule son autonomie, autonomie qui faisait partie des réflexions engagées. Une longue discussion s'est engagée ce weekend avec les présidents des fédérations cunicoles et colombicoles dans la même difficulté.

Plus d'un an après notre rencontre, aucune solution n'a été apportée et l'inquiétude sur le devenir de notre Fédération subsiste. Un nouvel appel va être fait ; nous espérons une réponse positive sans laquelle la F.A.E.C. se devra dans l'obligation de quitter la Confédération ; comme l'ont déjà fait ou envisagent de le faire d'autres corps techniques.

### **b) Identification**

La question de l'identification des cobayes revient une nouvelle fois à l'ordre du jour. Les remontées d'insatisfaction concernant l'usage des pastilles (difficultés à les mettre, perte potentielle, non inviolabilité) sont récurrentes et les éleveurs souhaiteraient que la F.A.E.C. puisse une nouvelle fois rouvrir le dossier d'identification.

Le conseil d'administration souhaite d'abord rassurer les éleveurs sur le caractère permanent de cette réflexion. Il est évident que l'espèce ne peut se structurer sans système d'identification (même si d'autres pays y parviennent, nous n'avons pas tous les mêmes obligations vis-à-vis des autorités) et l'adoption de la pastille a toujours été l'alternative la plus adaptée.

La seule identification fiable qui puisse exister aujourd'hui est l'utilisation de la puce. (transpondeur RFID). Peu onéreuse à ce jour (elle n'était pas abordable auparavant), elle nécessite cependant la tenue d'un fichier de traçabilité et engage à ce jour- pour les cobayes de compagnie - des frais vétérinaires élevés, en sus de l'achat d'un lecteur.

Le conseil d'administration de la F.A.E.C. se propose cependant de faire les démarches nécessaires auprès du

Ministère de l'Agriculture, afin d'étudier l'obligation ou non de passer par un vétérinaire et la possibilité ou non de détenir le fichier de traçabilité pour les cobayes de concours

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20:15.

*Le 15 décembre 2018,*

**Le président**  
**Samuel BOUCHER**

**Le secrétaire**  
**Eddy MAYEUR**